



Protection des civils: Violations des droits de l'homme documentées dans les provinces affectées par les conflits

Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme en RDC (BCNUDH) MONUSCO – HCDH

Septembre 2019

VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

Figure 1. Nombre de violations par territoire

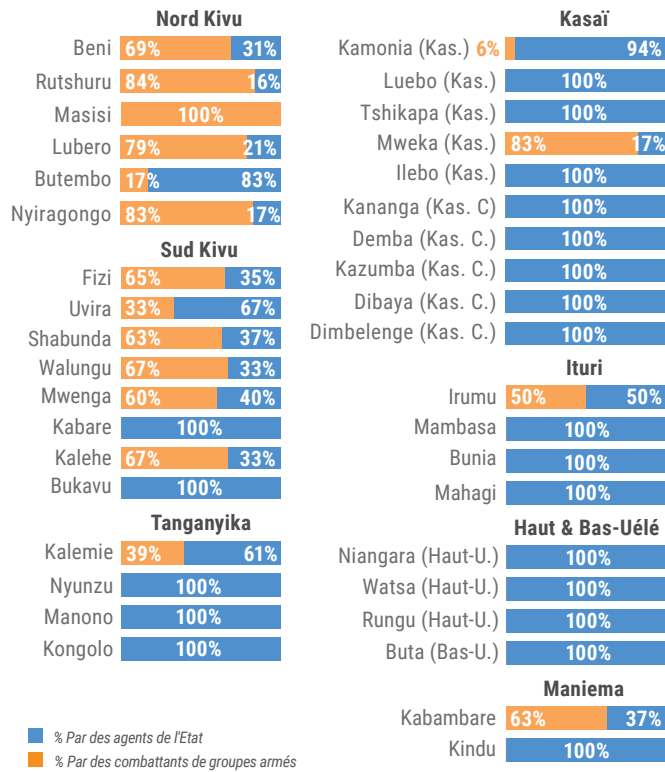


Figure 2. Nombre de violations par province

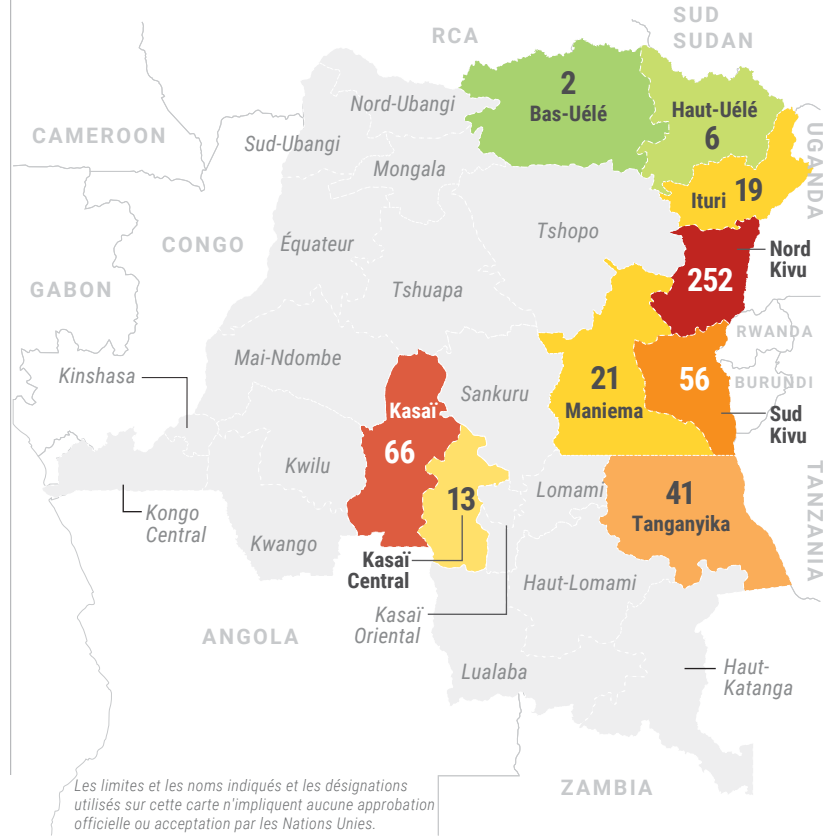


Figure 3/4. Évolution trimestrielle du nombre de violations des droits de l'homme / Proportion de violations par auteur présumé

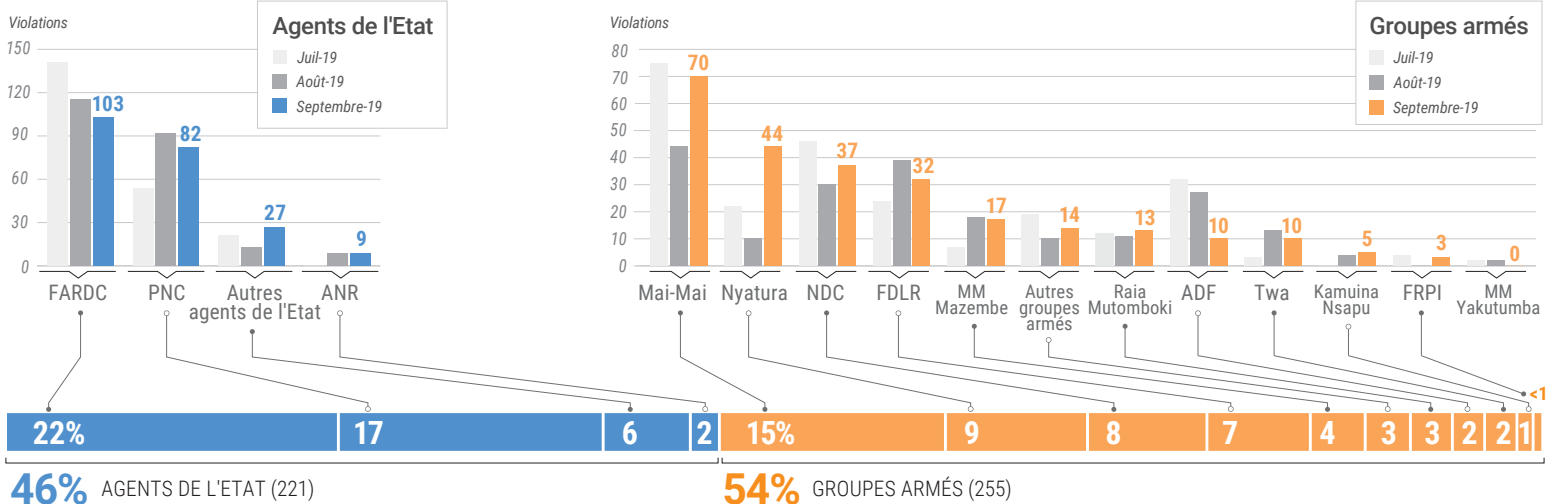
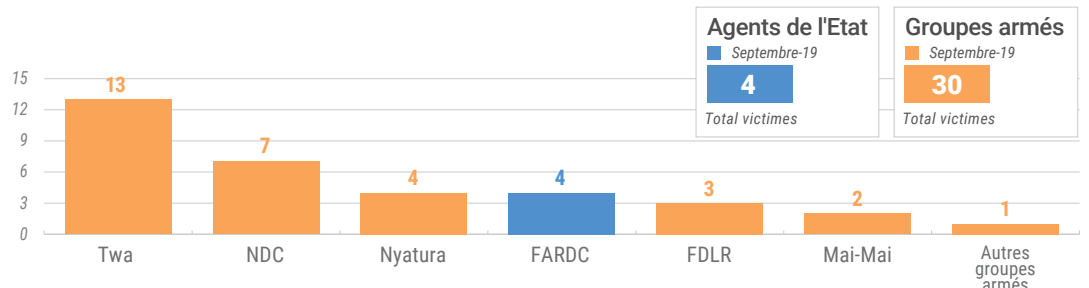


Figure 5. Nombre de victimes adultes de violences sexuelles liées au conflit par auteur

Les provinces concernées dans cette section sont déterminées par le groupe de travail MARA qui rapporte à la RSSG chargée des questions relatives aux violences sexuelles commises en période de conflit. Il s'agit en 2019, des provinces ci-dessus ainsi que le Haut-Katanga, le Lualaba, le Haut-Lomami et la Tshopo.





Violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à la restriction de l'espace démocratique en RDC

Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme en RDC (BCNUDH) MONUSCO – HCDH

Septembre 2019

VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Figure 1. Par auteur présumé

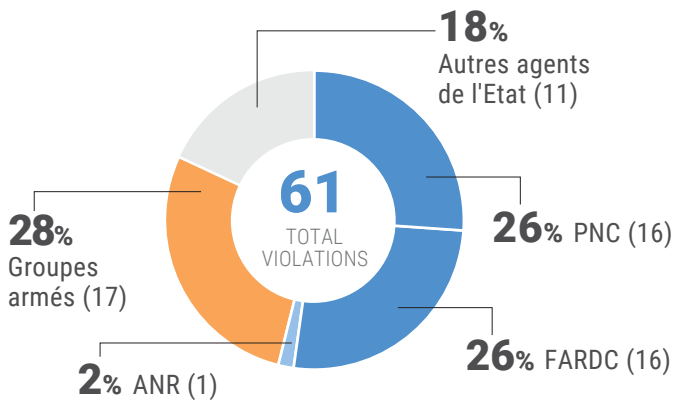


Figure 2. Victimes par catégorie

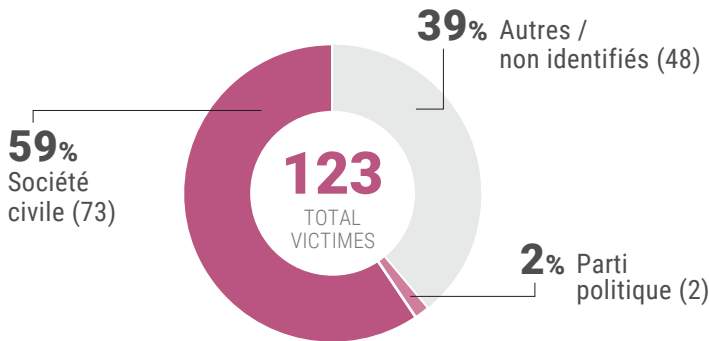


Figure 3. Nombre de violations par province

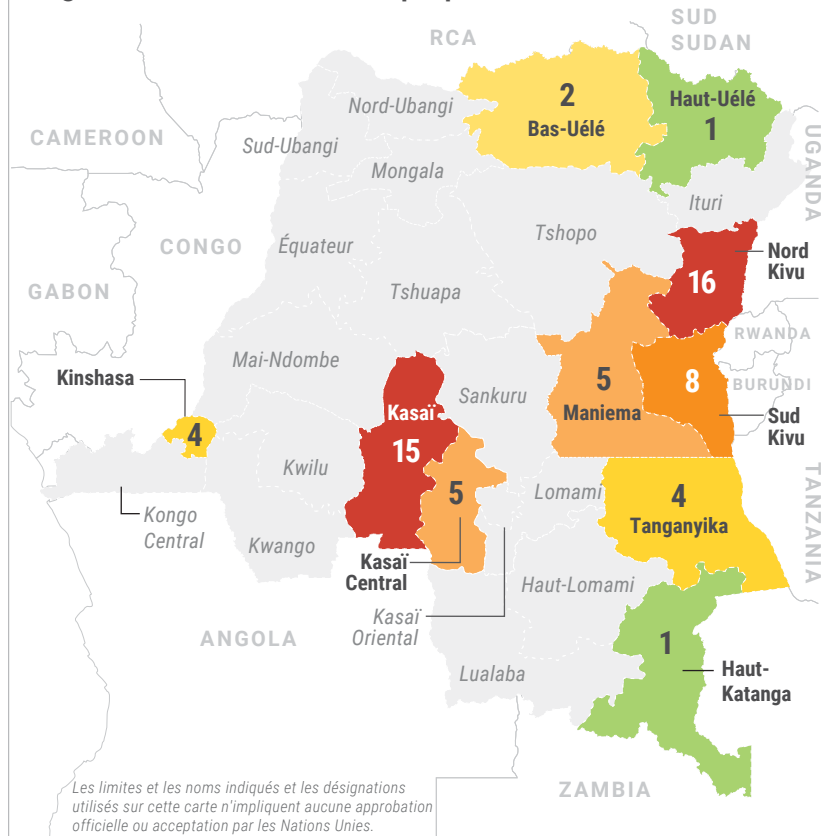
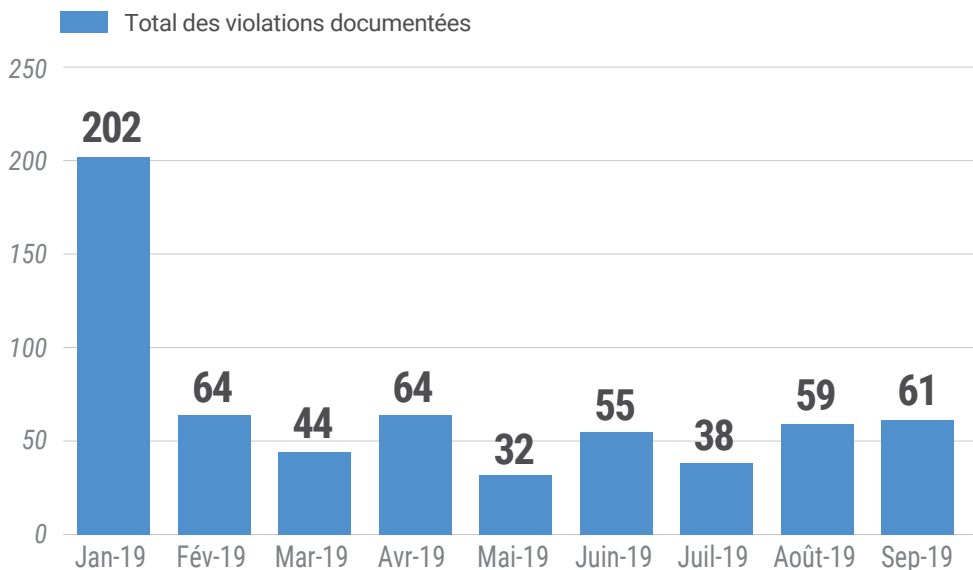


Figure 4. Évolution trimestrielle des violations des droits de l'homme documentées en 2019



Les chiffres mentionnés dans cette fiche d'information ne reflètent pas un aperçu complet des violations des droits de l'homme en RDC; ils ne concernent que les cas documentés et vérifiés par le BCNUDH selon la méthodologie et les normes du HCDH. Les statistiques sur le nombre de violations déclarées peuvent augmenter ou diminuer au cours d'une période donnée en raison de nombreux facteurs indépendants du contrôle et / ou de la connaissance du BCNUDH et doivent donc être utilisées avec prudence.